

AVIS DE CONCOURS

CADRE DE SANTE PARAMEDICAL – SPECIALITE PUERICULTRICE CADRE DE SANTE

SESSION 2026

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme organise pour l'ensemble de la Région Auvergne Rhône Alpes, ainsi que pour les collectivités et établissements publics du territoire de la Petite Couronne et du département de la Seine et Marne, le concours de cadre de santé paramédical, dans la spécialité puéricultrice cadre de santé :

Consulter [ici](#) l'arrêté d'ouverture pour plus de détails.

CONCOURS	VOIE	CONDITIONS D'INSCRIPTION	PERIODE D'INSCRIPTION	EPREUVES
CADRE DE SANTE PARAMEDICAL SPECIALITE PUERICULTRICE CADRE DE SANTE	EXTERNE 16 postes	<p>Le concours externe, sur titres, avec expérience, de cadre de santé paramédical – spécialité puéricultrice cadre de santé, est ouvert aux candidat.e.s titulaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnés à l'article 4 du décret n° 2014-923 du 18 août 2014 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales ; 2. d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou titre équivalent, 3. et justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice, pendant au moins cinq ans à temps plein ou d'une durée de cinq ans d'équivalent temps plein. 	<p>LES DATES D'INSCRIPTIONS SONT IMPERATIVES</p> <p>L'inscription au concours se déroulera en 2 étapes :</p> <p>1.Période de pré-inscription du 16 décembre 2025 au 21 janvier 2026 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine)</p>	<p>Note de cadrage</p> <p>Epreuve orale d'admission : à compter du 13 avril 2026</p>
	INTERNE 68 postes	<p>Le concours interne sur titres de cadre de santé paramédical – spécialité puéricultrice cadre de santé, est ouvert, aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnés à l'article 4 du décret n° 2014-923 du 18 août 2014 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales ; 2. d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou titre équivalent, 3. et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité de puéricultrice. <p>Les candidat.e.s doivent être en position d'activité à la date de clôture des inscriptions.</p>	<p>2.Période de validation de la préinscription et de dépôt des pièces du 16 décembre 2025 au 29 janvier 2026 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p>A noter : Pour l'inscription à ce concours, vous devez vous rendre sur la plateforme www.concours-territorial.fr, créer votre compte ou utiliser France-Connect puis vous pourrez choisir le Centre de Gestion du Puy de Dôme</p>	